

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

COMMUNE DE BRAINE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 JUIN 2023

Date de la convocation : 02 juin 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Christine BROT, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Absente excusée : Martine TORLET.

Représentés : Marie-Claude LAINÉ à Gérard LAINÉ, Stéphane WEBER à Marie-Christine BROT, Céline NAUDIN à Jacky IGNATE, Alain LEMAITRE à Patrick PETITJEAN.

Secrétaire : Monsieur Florian RAYAUME a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion du 03 mai 2023 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 - SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT – REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.
- 2 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.
- 3 - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – DEMANDE DU FONDS INTERCOMMUNAL D'AIDE AUX COMMUNES (FIAC) AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE (CCVA).
- 4 - CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE FOURNIE PAR L'ADICA POUR LA REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART.
- 5 - REQUALIFICATION DE LA PLACE SCHOENENBERGER - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.
- 6 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2-2023.
- 7 – DECISIONS.
- 8 – QUESTIONS DIVERSES.

DELIBERATION N°43-2023 - SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT – REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DELIBERATION N°44-2023 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DELIBERATION N°45-2023 - TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – DEMANDE DU FONDS INTERCOMMUNAL D'AIDE AUX COMMUNES (FIAC) AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE (CCVA)

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DELIBERATION N°46-2023 - CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE FOURNIE PAR L'ADICA POUR LA REFECTION DE DEUX OUVRAGES D'ART

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DELIBERATION N°47-2023 - REQUALIFICATION DE LA PLACE SCHOENENBERGER - ATTRIBUTION DU MARCHE

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DELIBERATION N°48-2023 - COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2-2023

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la délibération selon le vote ci-dessous :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de BRAINE en date du 2 juin 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2023/11 en date du 26 mai 2023

Signature de l'avenant n° 1 pour un montant HT de 1 515,99 euros, avec la Société France Environnement – Agence de REIMS (Marne), pour le LOT 2 : Espaces verts du marché de travaux de requalification de l'ancienne caserne – Rue Saint-Yved à BRAINE (Aisne).

Décision n° 2023-12 en date du 5 juin 2023

Signature de l'offre financière concernant l'assurance Dommages ouvrage pour la création d'un local de stockage au Foyer Rural avec la Société SMACL ASSURANCES de NIORT (79), pour un montant HT de 5 465,23 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe l'Assemblée qu'un conseil communautaire à la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA) est prévu le 15 juin 2023. Il informe donc les délégués communautaires qu'ils vont devoir approuver certaines délibérations mises à l'ordre du jour, à savoir :

- La GEMAPI (inondations et risques d'inondations), le Maire indique qu'il y aura certainement une augmentation de la part foncière intercommunale de 3 euros/an.
- Le Maire informe que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », le bureau SOLIHA a présenté une proposition d'un programme d'intervention opérationnel suite à l'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat qu'ils ont mené. Il présente à l'Assemblée le scénario 3 (qui risque d'être retenu) pour la mise en place d'OPAH et qui s'élève à une participation financière pour la Commune de BRAINE à 22 550 euros pendant cinq ans.
Monsieur Gérard LAINÉ ajoute que le futur chef de projet qui va être recruté aura la charge d'aider les services à la réécriture de cette convention mais devra également chercher des personnes concernées par ce dispositif d'amélioration de l'habitat.
- Il indique également à l'Assemblée que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », les Communes de BRAINE et de VAILLY-SUR-AISNE ont été invitées en sous-préfecture de SOISSONS, en présence de la Direction Départementale des Territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de réécrire la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui a été proposée par notre chef de projet. Le diagnostic territorial et la définition des enjeux stratégiques étaient manquants à cette convention. De ce fait, l'ANCT propose son aide à la CCVA pour compléter cette convention ORT avec une participation financière ; l'ANCT peut attribuer une subvention à hauteur de 50 % du montant HT.
- Il informe qu'une délibération est prévue au conseil communautaire concernant l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise). Cet établissement est composé de plusieurs collectivités de l'Oise et de l'Aisne. Il est compétent pour réaliser pour son propre compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Deux objectifs principaux :

- Acquérir des réserves foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement et viennent donc en aide auprès des collectivités pour réaliser leurs opérations d'acquisition de biens bâtis ou non bâtis. Une convention est ensuite signée entre l'EPFLO et la collectivité pendant la durée d'amortissement.
- Mener des actions en matière de développement économique contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire.

L'adhésion auprès de l'EPFLO a un impact financier car une participation de 3 €/an sera demandée cette fois-ci sur la part communale de la Taxe foncière. Le Maire indique qu'il faudra étudier le prochain budget et voir comment la Commune peut prévoir cette participation (baisse des impôts).

Monsieur Jacky IGNATE fait remarquer que cette somme va arriver dans un « pot commun » et demande comment vont se passer les attributions ?

Le Maire indique à l'Assemblée que l'EPFLO est constitué de commissions qui délibèrent sur les projets.

Madame Marie-Christine BROT demande comment sont constituées les commissions ?

Le Maire répond que lors de l'adhésion, il va tenter d'obtenir un siège pour représenter la Commune de BRAINE au sein de cet EPFLO.

Monsieur Gérard LAINÉ ajoute que l'alternative est de ne pas adhérer à l'EPFLO mais un EPFL national et que par conséquent c'est l'Etat qui décidera de la répartition. Cela peut être plus compliqué que l'adhésion à l'EPFLO. Il rappelle qu'il y a une obligation d'adhérer à un EPFL.

Le Maire donne connaissance de la réponse du Directeur Régional des Affaires Culturelles au sujet du dossier de demande de subvention pour les travaux complémentaires qui ont été effectués sur l'église Saint-Yved. Ces travaux ne peuvent pas être subventionnés par la DRAC car les travaux ont été subventionnés par des crédits spécifiques, délégués dans le cadre du Plan de relance de l'économie et cette ligne budgétaire dès l'origine disposait d'une dotation arrêtée, sans possibilité de bénéficier de compléments.

Mais le Directeur Régional des Affaires Culturelles s'engage à majorer le taux d'intervention habituellement pratiqué par la DRAC si la Commune envisage de nouveaux travaux d'investissement ou d'entretien, à brève échéance, sur l'église Saint-Yved.

Le Maire informe l'Assemblée que les travaux de requalification de l'ancienne caserne – Rue Saint-Yved devraient être terminés à la fin du mois de juin 2023 et propose donc d'inaugurer ce nouvel espace en lui donnant le nom de Jacques CELLARD qui était un grand écrivain. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette dénomination.

Madame Nathalie MUSSOT informe l'Assemblée que le journal est en cours d'impression et qu'elle sollicitera les membres du Conseil Municipal pour la distribution de ce journal qui est prévue vers le 23 ou 24 juin 2023.

Le Maire précise que son Edito a été rédigé sur l'entretien et le nettoyage des trottoirs (désherbage en particulier) et informe l'assemblée qu'une opération « Tous à vos binettes » est prévue le 5 juillet 2023.

Un arrêté communal est en cours de rédaction afin de faire respecter l'entretien et le nettoyage des trottoirs de chacun. Des avertissements seront prévus avant de passer à la verbalisation.

Madame Nathalie MUSSOT précise également que les agents des services techniques seront sollicités pour cette opération.

Monsieur Florian RAYAUME aurait souhaité que cette opération soit organisée un samedi matin laissant plus de chance aux élus qui professionnellement ne peuvent pas se libérer en semaine.

Le Maire précise que pour les services, il est préférable de l'organiser un jour en semaine.

Monsieur Gérard LAINÉ informe l'Assemblée qu'il a participé, le week-end dernier, à une journée « porte ouverte » de la maison-atelier de Michel CHARPENTIER où à l'intérieur de sa propriété il y a un jardin qui a été classé « Jardin de l'Artiste », label octroyé par le Ministère de la Culture.

Il précise que les œuvres de Michel CHARPENTIER étaient assez peu diffusées, mais sous l'impulsion de Michel AKSENT, artiste qui a créé la sculpture installée sur la promenade du Chemin du Petit Parc, il y a eu acquisition de trois grandes sculptures pour une fondation dans le Lot et Garonne, une exposition assez importante à Saint Paul de Vence à la galerie « Point Rouge », une acquisition et une donation d'œuvres pour agrémenter la maison de Gérard PHILIPPE dans les Yvelines et une exposition en rétrospective pour un achat et une donation à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il rappelle donc à l'Assemblée que la donation de Michel CHARPENTIER a donc une valeur significative.

Il précise aussi que l'on a obtenu une donation de Monique ROZANES et de Torres AGUERO et qu'il y a des événements qui se produisent, notamment une rétrospective à NEW-YORK pour fêter les 100 ans d'AGUERO et donc toute cette exposition sera itinérante dans plusieurs musées d'Amérique du Sud.

Madame Marie-Thérèse GIRARD demande à ce que le règlement du jardin municipal soit appliqué à tout le monde, car elle a constaté des personnes à l'intérieur du jardin avec leur chien, cela est interdit.

Le Maire demandera à l'ASVP de contrôler cela.

Madame Marie-Thérèse GIRARD demande si les services techniques pourraient désherber l'Avenue Pierre Bécrot compte-tenu de la hauteur de l'herbe.

Le Maire fera un rappel aux services techniques et indique qu'il va falloir étudier le problème d'entretien en proposant peut-être une externalisation de certaines tâches techniques.

Monsieur Gérard LAINÉ fait remarquer que si certaines tâches sont externalisées, les services techniques pourront peut-être entretenir les sentes et sentiers créés il y a quelques temps par les services.

Le Maire répond que les journées des agents des services techniques sont amplement remplies et qu'ils effectuent les tâches techniques au fur et à mesure.

Monsieur Jean PONS remercie tous les élus qui ont participé à la préparation du pot de départ du Major Romain MATHIEU.

Il informe ses membres de sa commission que la date de passage pour les maisons fleuries sera changée.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de Séance,



Florian RAYAUME

Le Maire,



François RAMPELBERG